

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

**Présents :** Mesdames Nicole FROT, Sophie LLAVATA, Sabine GONCALVES, Isabelle NOUE, Messieurs Jean-Sébastien POITOU, Mathurin PHILIPPEAU, Eric FLON, Arnaud TARDY.

**Absents excusés :** Mr Michel RENAUD, Mme Laurence TAVERNE.

**Procuration :** Mr RENAUD Michel à Mr FLON Eric.

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle NOUE.

Les comptes-rendus des deux séances précédentes, n'appelant pas d'observation, sont approuvés à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° D2021.09.11**

### **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMPART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES.**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dampmart ;

**Vu** la délibération n°2021-13 du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Claye Souilly ;

**Vu** la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes ;

**Vu** la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Oissery et Moussy le Neuf ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**Autorise** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

## ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et lecture faite les membres présents ont signé.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **DÉLIBÉRATION N° D2021.09.012 NUMÉROTAGE DE QUATRE PARCELLES**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Entendu** l'exposé du maire signalant l'intérêt de donner un numéro aux habitations et aux entreprises ;

**Considérant** qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide** que la parcelle AB 30, « Sentier de l'Eglise » aura le numéro 9, Sentier de l'Eglise.

**Décide** que les parcelles YD 103, 107 et 109, « Trémainville » auront le numéro 34, Trémainville.

**Décide** que les parcelles YD 104 et 105, « Trémainville » auront le numéro 36, Trémainville.

**Décide** que la parcelle YN 96, « Pilvernier » aura le numéro 97, Pilvernier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et lecture faite les membres présents ont signé.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **DELIBERATION N° D2021.09.13 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

**Vu** la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM ;

**Vu** le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SDESM.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et lecture faite les membres présents ont signé.

**Délibération votée à l'unanimité.**

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

## **TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

- La couverture du chevet est faite à 50 %
- Les tuiles du chœur sont montées sur le toit.
- La nef a été découverte et le bâchage est mis en place.
- Les cadres grillagés des abat-sons ne sont pas encore repris.
- La cloche sera reposée en semaine 40.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ◆ Le repas des Anciens aura lieu le samedi 20 novembre 2021, 3 devis ont été demandés. Une réunion est programmée le mardi 28 septembre 2021 pour le choix du traiteur et du menu. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées, elles pourront choisir entre le repas ou un panier gourmand. Une idée d'animation est à l'étude.
- ◆ La rentrée scolaire s'est très bien passée, avec 14 élèves en maternelle et 31 élèves en primaire, l'inspectrice d'académie est venue vérifier les effectifs le 2<sup>ème</sup> jour. Aucune fermeture de classe n'est prévue à ce jour.
- ◆ L'antenne ORANGE a été mise en service le 14 septembre 2021. Des essais sont en cours pour une mise en fonction prochainement.
- ◆ Plusieurs opérateurs font des demandes de travaux en perspective de l'arrivée de la fibre en 2023.
- ◆ L'entreprise MERLIN TP a gravillonné la rue des Noyers, la route de la Curée, le parking de la Cuma (Parking vers l'école) et a réalisé plusieurs point-à-temps à travers la commune.
- ◆ La réfection des puisards par l'entreprise CLÉMENT n'a pas encore commencé.
- ◆ Concernant la bibliothèque, des rayonnages vont être recommandés pour compléter les tablettes restantes.
- ◆ La bibliothèque a ouvert ses portes le mardi 14 septembre 2021. Il est rappelé qu'elle est ouverte le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 17h15 à 18h15. Les personnes désireuses de faire un don de livres sont les bienvenues.
- ◆ Madame Sophie LLAVATA demande s'il serait possible d'installer des jeux pour les enfants et un City Stade. Cette demande va être étudiée et des devis vont être demandés.
- ◆ Monsieur Eric FLON donne un compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal des Pompes Funèbres du Canton de Château-Landon. Concernant l'appel d'offre du transport de corps, le Syndicat n'a reçu qu'une seule offre. C'est donc l'entreprise BRILLANT qui a été retenue.  
Le nouveau fourgon funéraire (Mercedes électrique) arrivera en fin d'année.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt et une heures et trente-huit minutes.

